



Ville de Rouen
CONTRAT DE PARTENARIAT
Rapport d'activité 2009
Septembre 2010

RÉDACTEUR	VERSION	DATE
Michel Dorbais	1.0	Création du document
Christian Fécamp		

DIFFUSION
F. INVERNIZZI – S.FORTEL – JC BUAILLON

VALIDATION
F.INVERNIZZI

Rapport de synthèse

Rapport annuel PPP 2009



Ville de Rouen
CONTRAT DE PARTENARIAT
Rapport d'activité 2009
Septembre 2010



Ville de Rouen
CONTRAT DE PARTENARIAT
Rapport d'activité 2009
Septembre 2010

Sommaire

1 LE CONTEXTE.....	4
2 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2009.....	6
2.1 Les obligations de contrôle.....	6
2.2 Le rapport annuel 2009 – Partie technique.....	7
3 MAINTENANCE ET FOURNITURE D'ENERGIE.....	14
4 RAPPORT FINANCIER	18

1 Le contexte

En 2005, l'équipe municipale a choisi de considérer comme prioritaire le renouvellement de l'éclairage public, des feux tricolores de circulation et la création d'un poste de régulation de la circulation.

Elle a donc engagé une réflexion sur la gestion des espaces publics en termes de trafic automobile, d'éclairage public et de protection du plateau piétonnier au sein de la commune et décidé de recourir au dispositif du contrat de partenariat dont les modalités de mise en œuvre, issues de l'ordonnance du 1er juin 2004, sont désormais codifiées aux articles L.1414-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le contrat de partenariat permet à une personne publique de confier à une entreprise une mission globale relative au financement d'investissements immatériels, d'ouvrages ou d'équipements nécessaires au service public, à la construction ou transformation des ouvrages ou équipements, ainsi qu'à leur entretien, leur maintenance, voire leur exploitation ou leur gestion.

La durée du contrat est déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues.

Contrairement à un marché public, le contrat de partenariat peut s'étendre sur le long terme et comprendre une prestation globale comprenant la conception d'un ouvrage, sa construction, sa maintenance et son financement et à la différence d'un contrat de délégation de service public la rémunération du titulaire du contrat réside dans le versement d'un prix versé par la collectivité et peut être liée à des objectifs de performance.

Avant de décider de recourir au contrat de partenariat, et en l'absence de possibilité d'invoquer le critère de l'urgence, la Ville a réalisé une évaluation préalable de son projet pour en définir sa complexité comme l'exige l'article L.1414-2 du CGCT. A l'issue de cette évaluation elle a décidé de confirmer le recours au contrat de partenariat. A cette période, un seul contrat de partenariat avait été signé et 4 procédures étaient engagées par des collectivités locales.

La procédure d'attribution du contrat s'est ensuite déroulée conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et avec l'appui de la Mission d'appui à la réalisation de contrats de partenariats du Ministère de l'Economie et des Finances (MAPPP). Les principales étapes de cette procédure ont été les suivantes:

- évaluation du projet
- avis de la commission consultative des services publics locaux

- délibération sur le principe du recours au contrat de partenariat
- procédure de mise en concurrence avec un dialogue compétitif
- attribution du contrat par l'assemblée délibérante

Le contrat a été signé à l'issue de cette procédure le 5 mars 2007 avec la société Lucitéa Rouen, société, créée par le Groupe Vinci et dédiée à l'exécution de ce contrat.

Le contrat de partenariat est conclu pour une durée de 20 ans à compter de sa notification.

Les principaux postes de travaux prévus par le contrat de partenariat concernent:

- la rénovation d'une grande partie du réseau d'éclairage public
- la rénovation et la mise aux normes de la signalisation lumineuse tricolore
- l'installation d'équipements de terrains et de réseaux de transmission
- la réalisation d'un PC de régulation centralisée du trafic (PCRT) par la mise en place de stations de mesures et de vidéo trafic
- la rénovation du jalonnement dynamique des parkings
- la maintenance de ce dispositif dans la durée et la fourniture d'énergie nécessaire au fonctionnement des équipements

Un premier avenant a été signé le 12 février 2008.

Cet avenant a eu pour objet de réorganiser le planning des travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore tel qu'il était prévu initialement. Cette modification de planning a été rendue nécessaire:

- d'une part en raison d'un changement de norme concernant les mises en conformité des armoires et des luminaires,
- d'autre part pour prendre en compte l'intervention tardive d'un décret en Conseil d'État (novembre 2007) autorisant la pose d'équipements électriques en façade dont l'application est extrêmement complexe à instruire (décret 2007-1562 du 02 novembre 2007 portant extension à la commune de Rouen des articles L.171-2 à L.171-11 du code de la voirie routière relatifs à l'éclairage public).

Cet avenant a également prévu la possibilité pour la Ville de donner priorité à certains travaux en fonction de circonstances nouvelles dès lors que ces travaux ne remettent pas en cause le périmètre général du contrat et n'ont pas d'incidence financière.

Enfin l'avenant a autorisé la société Lucitéa Rouen à réaliser, dans le cadre des travaux du Poste Central de Régulation du trafic (PCRT), des travaux de confortement d'un mur de l'école Maurice Nibelle, indissociables du chantier de construction.

Construction du bâtiment PCRT : ce bâtiment a été réceptionné le 18 décembre 2008 et est parfaitement opérationnel.

Aucun avenant n'a été signé en 2009. Le rapport annuel 2009 calé sur l'année calendaire complète a été remis au mois de mars 2010.

Au cours du dernier trimestre 2009, la Ville de Rouen a confié au cabinet Cabanes et à Best Energies conseils la réalisation d'un audit du PPP.

Cet audit portait sur les aspects suivants :

- Analyse juridique du contrat
- Analyse financière du contrat
- Analyse des aspects techniques.

Des préconisations ont été rendues notamment en matière

- D'amélioration générale du dispositif contractuel
- Sur les éléments qui caractérisent les aspects financiers plutôt favorables à la Ville essentiellement liés à la période de signature du contrat (antérieure à la crise financière).

L'année 2010 sera mise à profit pour demander au titulaire les contenus des phases de gros entretien et réparations devant débuter en 2011 afin d'organiser le contrôle et l'avancement des travaux de maintenance et de renouvellement.

De même, sur la base des préconisations formulées dans l'audit, il sera demandé au titulaire de préciser certains points du rapport annuel.

2 Rapport annuel d'activité 2009

2.1 Les obligations de contrôle

L'article L.1414-14 du CGCT précise qu'un rapport annuel, établi par le cocontractant, est présenté par l'exécutif de la collectivité territoriale, avec ses observations éventuelles, à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, afin de permettre le suivi de l'exécution du contrat. Ce rapport doit également être soumis à la commission consultative des services publics locaux.

Le contrat du 5 mars 2007 précise en outre le contenu obligatoire du rapport annuel qui doit être transmis à la collectivité. Celui-ci doit se composer d'un rapport technique et d'un rapport financier. Le rapport présenté pour l'année 2007 répond en cela aux exigences du contrat.

En complément du rapport annuel, le contrat prévoit plusieurs dispositifs de contrôle et d'information notamment à travers la transmission par la société Lucitéa Rouen de tableaux de bord trimestriels indiquant le taux de disponibilité des biens, la consommation d'énergie, les incidents significatifs et les interventions effectuées.

La Ville se réserve également la possibilité d'effectuer des contrôles sur place et sur pièces. Des comités de suivi de ce contrat se tiennent en outre régulièrement entre la Ville et la société Lucitéa.

Enfin le contrat prévoit la possibilité de contrôler, tous les 5 ans, le coût de revient des missions du titulaire du contrat, notamment au regard de ses obligations en termes d'exploitation et de maintenance des biens.

2.2 Le rapport annuel 2009 - Partie technique

En préambule, il est important de rappeler que :

100 % des rues rénovées respectent :

- les normes C18-510 et C17-200
- le SDAL :
- en niveau d'éclairage,
- en température de couleur (aux contraintes de matériel près)
- en niveau d'IRC (indice de rendu des couleurs)
- le catalogue matériel validé par la ville Rouen.

100 % des carrefours respectent :

- les normes C18-510
- les normes et recommandation de circulation (livre 1 6ième partie)
- le catalogue matériel validé par la ville de Rouen

Le service DEPN de la ville de ROUEN a réceptionné et contrôlé individuellement 100 % des rues et carrefours à feux rénovés. Aucune réserve bloquante n'a été émise.

A - L'éclairage public (EP)

A1 - Luminaires :

État des luminaires en valeur absolue sur l'ensemble du parc de la Ville y compris les zones exclues de la rénovation :

	Équipements vétustes	Équipements moyens	Équipements bons	Équipements neufs
2007	5564	5284	3609	977
2008	4589	4602	3377	2553
2009	3972	4527	2579	4358

État des luminaires en valeur relative sur l'ensemble du parc de la Ville y compris les zones exclues de la rénovation :

	Équipements vétustes	Équipements moyens	Équipements bons	Équipements neufs
2007	37%	34%	23%	6%
2008	31%	30%	22%	17%
2009	26%	29%	17%	28%

En valeur relative il est important de retenir que le pourcentage des équipements neufs traduit la progression des actions de rénovation. Les évolutions sur les états bons et moyens subissent « un glissement vieillesse ». Les équipements vétustes étant à la baisse du fait de la rénovation.

Fin 2009, hors zones exclues de la rénovation, 40% des luminaires étaient rénovés, 60% non rénovés (sur un parc d'environ 12 000 luminaires).

A2 - Supports :

En 2009, les actions de rénovation ont amené aux remplacements de :

- 1155 crosses et appliques sur façade
- 475 mâts

A3 - Programmation pour 2010 de l'éclairage public

Le programme pluriannuel initial de l'offre était conçu pour une durée de 8 ans. Il a été ramené sur 6 ans lors de la signature du contrat et il a été convenu que le programme annuel de chaque année serait soumis à la ville pour validation en fin de chaque année précédente.

Le programme 2010 relatif à l'éclairage public a été modifié comme suit :

Les objectifs contractuels de 2010 sont : 92 rues (ou) 1 655 équivalents points lumineux.

Le programme prévisionnel 2010, soumis en Novembre 2009, a été réalisé en prenant en compte :

- la cohérence technique des rénovations selon les réseaux appréhendés
- la vétusté des armoires
- la vétusté des réseaux liés aux armoires
- la vétusté des points lumineux et supports
- les obligations de la Norme C17-200
- les demandes spécifiques de la ville.

La liste établie suivant ces critères comprend 169 rues, soit 77 rues de plus que l'objectif contractuel permettant la prise en compte d'aléas techniques.

A4 - Effacements des réseaux :

Il a été fait appel au « fonds de réserves » d'effacement de réseaux en 2009 pour un linéaire de 1113 mètres ce qui correspond à une dépense de 159 325 euros, soit depuis l'origine du contrat un cumul de 194 806 euros pour 1 398 mètres linéaires.

Ce fond est alimenté trimestriellement pour un montant de 29 746 euros H.T.
Le niveau disponible de ce fond à la fin 2009 s'élève à 173 123 euros H.T.

A5 - Renouvellement câbles souterrains :

En 2008 les câbles souterrains n'ont pas été sujets à renouvellement, mais du fait de l'optimisation des armoires, le réseau souterrain a fait l'objet d'une extension de 3088 mètres.

En 2009 il a été fait appel au « fonds de réserve » de remplacement des câbles pour un linéaire de 1376 mètres ce qui correspond à une dépense de 193 603 euros, soit depuis l'origine du contrat un cumul de 587 691 euros pour 4 796 mètres linéaires.

Ce fond est alimenté trimestriellement pour un montant de 37 388 euros H.T.
Le niveau disponible de ce fond à la fin 2009 s'élève à moins 121 538 euros H.T.

A6 - Armoires:

Nombre d'armoires rénovées en 2008 : 50

Nombre d'armoires rénovées en 2009 : 78 rénovées au lieu des 130 prévues.

La mise en place d'une nouvelle norme C17 200 imposant la rénovation d'une armoire uniquement lorsque tous les réseaux raccordés ont été rénovés, implique que désormais le remplacement d'une armoire est conditionné par la rénovation d'un quartier complet (au sens réseau) ; la seule rénovation d'une rue ne permet plus le changement d'une armoire. Cette nouvelle norme a été prise en compte dans le cadre de l'avenant 1 et modifie le calendrier de déploiement des armoires initial prévu au contrat.

A7 - Télégestion et variation de puissance

BH Technologies : Non prévue initialement à l'offre, cette technologie est une solution de commande à l'armoire, permettant télégestion et gradation des points lumineux de forte puissance. Non encore existante au moment de la conception de l'offre, cette solution est particulièrement adaptée aux grands axes très éclairés définis au SDAL. Par ailleurs 6 armoires BHT technologies non prévues initialement ont été déployées sur les boulevards.

Sinapse : L'offre comprenait un dispositif de commande et de variation au point lumineux de la société Synapse. Installée depuis 2007 dans plusieurs rues, cette technologie innovante n'a jamais présenté un niveau de fiabilité suffisant pour envisager un déploiement complet. L'année 2009 a été marquée par la mise en place d'une zone de test comprenant 67 points lumineux et d'une expérimentation d'un mois en concertation avec la société Synapse et sans intervention de maintenance afin de quantifier la fiabilité de la technologie. La Ville de Rouen a été informée préalablement de cette expérimentation. Au bout d'un mois, 7 points sur les 67 étaient en panne et la communication avec les points présentait un taux d'échec de 50%. Un audit technique confié à la société Degreane Horizon a démontré que les produits présentaient des grosses carences d'industrialisation, il a donc été décidé d'abandonner cette technologie de commande au point lumineux et de la remplacer par une autre.

Plusieurs technologies font l'objet de tests (Philips, UMPI). Au cours du premier semestre 2010 le titulaire a proposé une solution alternative qui prend en compte les dernières évolutions technologiques. La solution « Starsens » de Philips a été déployée dans les rues (100 points) et présente un niveau de fiabilité bien meilleur, elle devrait être validée avant la fin d'année 2010.

B - SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE (SLT)

Carrefours à feux :

	Objectif 2008	Réalisé 2008	renovés fin 2008	Objectifs 2009
Nb carrefours	44	44	72/123	49 + 2 reprises

La rénovation des carrefours permet une remise aux normes de circulation et aux normes électriques.

Dans le rapport de synthèse 2008 il était indiqué que le programme de rénovation des carrefours à feux serait entièrement terminé au 31/12/2009.

A la fin de l'année 2009 on constate que la mise aux normes a permis le doublement du nombre de répétiteurs de trafic, l'augmentation du nombre de

signaux piétons, la suppression des signaux 322 et l'introduction de signaux de feux plus grands (333) dont la perception par les usagers est meilleure. De plus, les répétiteurs trafic (souvent absents) sont systématiquement mis en place.

Les dossiers carrefours comportent également des préconisations en terme d'aménagements physiques (tracés, ilots, passages piétons,...) pour la mise en conformité avec les normes et l'amélioration de la sécurité des usagers.

Synthèse des travaux 2009 :

- ❖ Contrôleurs : 47
- ❖ Têtes de feux trafic : 268
- ❖ Répétiteurs piétons : 249
- ❖ Signaux piétons : 368
- ❖ Supports malvoyants : 68

Depuis l'origine du contrat 4 carrefours ont été supprimés :

RUE LAFAYETTE / RUE DE LESSARD

BEAUVOISINE / RUE DU CORDIER

RUE DE FONTENELLE / RUE DU CERCLE

RUE DESSEAUX / RUE BAMMEVILLE

Et un a été créé

JEAN RONDEAUX / RUE AUX ANGLAIS

Etat du patrimoine fin 2009 après les travaux de l'année : 118 carrefours rénovés aux normes sur les 120 prévus. 2 carrefours sur le boulevard maritime dont les travaux ne sont pas terminés dépendent d'études en cours menées par l'Etat pour l'ouverture de nouveaux itinéraires de convois exceptionnels.

Mis à part ces 2 carrefours il faut considérer que le programme de rénovation et de mise aux normes de la signalisation lumineuse tricolore s'est terminé fin 2009.

C - LES SYSTEMES PCRT

L'ensemble des systèmes du PCRT régulation du trafic, pilotage des panneaux à messages variables, main courante informatisée, bases de données et système infocentre ont été réceptionnés en mars 2009 conformément aux objectifs fixés.

D - EQUIPEMENTS DE TERRAIN

Les travaux réalisés avant 2009 ont porté sur l'installation des équipements suivants :

- Caméras de vidéo surveillance du trafic 14 (2007)
- Stations autonomes de mesures du trafic : 10 (2008)

- Panneaux à messages variables (PMV) : 8 (2007-2008)
- Caisson de panneaux de jalonnement dynamiques (PJD) 28 (2007-2008)
- Détecteurs pour boucles de mesures du trafic 100 (2008)
- Boucles électromagnétiques de mesures du trafic 100 (2008)
- Nouvelles armoires de ville (liées aux sites de vidéo trafic) 8 (2007)

Travaux réalisés en 2009

Les équipements suivants ont été mis en place courant 2009 :

- Stations de mesure 39
- Panneaux à messages variables (PMV) 3
- Caissons de panneaux de jalonnement dynamiques (PJD) 6
- Détecteurs pour boucles de mesures du trafic 330
- Boucles électromagnétiques de mesures du trafic 330

Les différences :

- ❖ Le nombre de stations de mesure est supérieur (39) au nombre prévu (16)
- ❖ Le nombre de points de mesure posés (330) est supérieur au nombre prévu (320)
- ❖ Il reste deux stations de mesures en attente : l'une dans la zone portuaire au niveau du boulevard maritime (carrefour 104) , l'autre rue Lemery.
- ❖ Il reste 19 points de mesures à poser

L'explication des différences (sans impact sur le contrat PPP)

- ❖ Le nombre de stations de mesure est supérieur (39) au nombre prévu (16) car le nombre de boucles est supérieur et il n'a pas été possible de raccorder autant de points de mesure que prévu sur les contrôleurs de carrefours.
- ❖ Le nombre de points de mesure posés (330) est supérieur au nombre prévu (320) pour répondre aux besoins de l'exploitant du PCRT dans sa politique de gestion du trafic dans certaines zones particulières. A noter que le nombre de points de mesure définitif sera de 449 au lieu des 420 prévus.
- ❖ Les deux stations de mesures sont en attente :
 - de la mise en place du nouvel itinéraire pour convois exceptionnels dans la zone portuaire
 - à cause du risque d'effondrement d'un immeuble rue Lemery (la rue est désormais inaccessible) ; les travaux ont démarré mais n'ont pas pu être terminés.
- ❖ Il reste 19 points de mesure à poser sur le boulevard Maritime dès que les travaux d'infrastructure de l'itinéraire pour convois exceptionnels seront réalisés.

Programmation 2010

En conséquence, hormis les équipements en attente pour des causes externes, le programme de reconstruction des équipements de terrain est terminé.

E - LES BORNES ESCAMOTABLES D'ACCES AU PLATEAU PIETONNIER

L'installation des bornes escamotables a fait l'objet d'un contrat séparé du présent contrat, traité directement par la Ville de Rouen avec le fournisseur SAGEM. Cependant leur maintenance est prise en charge dans le cadre du PPP au fur et à mesure de la fin de la période de garantie des équipements.

La maintenance des bornes a été prise en charge par CITEOS pour 8 bornes en 2008 et 9 bornes en 2009. L'année 2010 verra l'intégralité du parc bornes Sagem basculée dans le patrimoine de maintenance CITEOS (à compter du 09 octobre 2010, fin de la garantie Sagem pour les sept dernières bornes).

F - RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

Pour les différents besoins du PCRT, une boucle réseau, sécurisée, en fibre optique - Gigabit Ethernet - a été déployée sur les boulevards de Rouen (2007). Elle a été complétée par une seconde boucle optique, déployée sur les quais hauts rive droite, le pont Corneille et interconnectée à la première au niveau du boulevard de l'Europe. A noter que toutes les caméras vidéo déployées dans le cadre de ce contrat sont raccordées directement sur la fibre optique, de même qu'un certain nombre de contrôleurs de carrefours.

La longueur du réseau en fibre optique était de 12,7 km à fin 2008. Elle est de 12.8 km à fin 2009. Le contrat ne prévoyait pas une longueur précise mais de répondre aux besoins d'un bon fonctionnement.

Réseau Wimax

Le réseau Wimax a été mis en place pour couvrir les besoins d'interconnexion des équipements trop loin de la boucle optique.

· **En Réception :**

A fin 2008, 62 antennes CPE étaient installées sur les équipements clients.

A fin 2009, 133 antennes CPE étaient déployées dans la Ville pour le raccordement des équipements clients.

· **En émission (à titre indicatif):**

La diffusion était couverte par l'installation de 3 stations de Base et de l'émetteur de Canteleu à fin 2008.

A fin 2009 16 antennes pico supplémentaires étaient déployées. Conformément au contrat l'objectif est de terminer la couverture complète des équipements nécessaires au fonctionnement du PCRT d'ici la fin 2010 telle que prévue au programme de déploiement, soit 20 points supplémentaires sur un total de 152 points.

3 MAINTENANCE ET FOURNITURE D'ENERGIE

A - MAINTENANCE

Les outils mis en place en 2007 pour assurer le suivi de la maintenance ont confirmé leur utilité.

- ❖ Le système de gestion et de cartographie s'est enrichi au gré des rénovations réalisées. La mise à jour complète a été terminée fin 2009. L'accès au site web sécurisé CITEOS CENTER ne pose aucune difficulté aux techniciens de la Ville.
- ❖ L'utilisation du numéro vert (08 00 46 38 79) pour le signalement des dysfonctionnements se révèle efficace et fiable.

Les objectifs de performance en matière de maintenance sont généralement bien traités par le titulaire. L'organisation humaine de l'astreinte mise en place par le titulaire permet de respecter les engagements pris.

En 2008 : 1715 demandes d'intervention ont été enregistrées

- 348 demandes concernant la signalisation tricolore;
- 1367 demandes concernant l'éclairage public.

74% des demandes d'intervention sont issues des équipes de la Ville, sur demandes des riverains. Une observation a été faite à la société CITEOS pour que les tournées de détection de panne soient plus fréquentes afin de limiter dans l'avenir les réclamations des citoyens.

3,7% des demandes d'intervention sont signalées traitées « hors délais ». Ces demandes sont essentiellement liées à des incidents techniques particuliers ou des éléments extérieurs ne permettant pas de corrections immédiates.

Bilan 2009 : · Nombre total de Demandes d'Interventions (DI) = 830 (contre 1715 en 2008).

- 205 demandes concernant la signalisation tricolore,
- 596 demandes concernant l'éclairage public.
- 29 demandes autres (6 réseaux télécom, 3 bornes escamotables et 20 PMV).

Il est important de noter que la plupart des interventions (77%) sont réalisées suite à la demande des équipes techniques de la Ville de Rouen. Ces équipes ont pour rôle de centraliser les demandes des rouennais et d'effectuer des tournées de contrôle dans la ville.

Remarque: En 2009, 3,1% des demandes d'intervention sont signalées comme traitées « hors délais » (contre 3,7% en 2008).

Explication des demandes d'intervention hors délais

Les demandes « hors délais », visibles sur Citéos Center, sont essentiellement liées à des incidents techniques particuliers ou des éléments extérieurs ne permettant pas de corrections immédiates (d'où une mise en sécurité immédiate) :

- Coupure réseau ERDF pour travaux
- Panne ERDF sur un point de livraison
- Intervention nécessitant une mise en sécurité puis une seconde intervention (mise en sécurité dans les délais, mais date de clôture définitive de l'incident hors délai)
- Intervention dans des secteurs vétustes dont la remise en marche nécessite un audit du réseau.
- Intervention dans des secteurs à fort taux de vandalisme avec des agressions sur personnel.
- Intervention hors du périmètre du contrat (avec néanmoins une intervention de la part de CITEOS)
- Le délai d'obtention d'un arrêté est de deux semaines.

On constate que le nombre de DI et d'astreintes est en diminution, car il y a moins d'incidents majeurs et de nécessité de mise en sécurité grâce à l'amélioration générale du parc et à l'amélioration de l'efficacité des équipes de maintenance.

Toutefois ce nombre n'intègre plus les interventions liées à la détection des pannes détectées par les équipes de CITEOS center donc ce nombre de DI traduit directement le nombre de pannes signalées par les riverains ou détectées par les services techniques de la Ville.

Nombre total d'actes de maintenance = 6133 sur l'année 2009. Pour l'année 2010, la mission « conception et suivi des contrats complexes » continuera à effectuer la mise en place des tournées nocturnes afin de vérifier les obligations sur les objectifs généraux de CITEOS pour la maintenance préventive.

Le chapitre 3 du rapport rappelle les objectifs des niveaux de performance en matière de maintenance.

Aucune pénalité appliquée en 2008.

Pénalités appliquées en 2009 :

15 540 Euros pour taux de panne non-conforme en date du 30/06/2009.

B - GESTION DE L'ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rappel de l'état initial à la prise d'effet du contrat

Montant payé par la ville en 2006 pour son énergie électrique de l'EP :

1 242 902€HT

Bilan de puissance de la ville à la prise du contrat (avant transfert) : **4 295 kW**

Soit : **19 765 590 kwh consommés**

Résultats pour l'année 2008 (cumulés consommation et abonnements en €HT)

Prévisionnel : **793 000 €** (montant prévu dans l'offre)

Réalisé : **799 000 €** (Coût complet de l'énergie à charge de Citéos)

Loyer : **665 000 €** (Montant du loyer énergie à charge de la ville)

Résultats pour l'année 2009 (cumulés consommation et abonnements en €HT)

Prévisionnel : **773 200 €** (montant prévu dans l'offre)

Réalisé : **759 157 €** (Coût complet de l'énergie à charge de Citéos)

Loyer : **672 830 €** (Montant du loyer énergie à charge de la ville)

Mouvements sur les comptages énergie en 2009 :

- aucun transfert de nouveau comptage par la ville de ROUEN
- Ouverture d'un comptage pour le pont FLAUBERT (future rétrocession de l'Eclairage public de la DIRNO vers la ville)
- Ouverture de 3 comptages pour suppression de points de livraison au forfait

Soit depuis le lancement du contrat :

- résiliation de 87 comptages
- Transfert de 44 KVA de puissance des forfaits vers les armoires avec comptage (correspondant à 210 relais).

•

Fin 2009, il reste : 670 compteurs en activité (dont 565 EP) et 7 forfaits

Bilan de puissance de la ville fin 2009 : **2 473.9 kW**

Soit : **12 175 748 kwh consommés** (basés sur 4202 h de fonctionnement pour l'EP et H24 pour la SLT).

Comme prévu pour l'année 2009 La Mission « Conception et Suivi des Contrats Complexes » a mis en place un suivi des puissances installées et des consommations sur la base des facturations communiquées par CITEOS. Chaque trimestre CITEOS communique à la ville le suivi des consommations et facturations pour chaque point de livraison d'énergie.

En 2010, la Ville mettra en place un indicateur du coût énergétique annuel au point raccordé.

En 2010 CITEOS fournira à chaque trimestre la variation du patrimoine pour le nombre de points lumineux et des puissances installées. Ce suivi contractuel demandé par la Ville est devenu aujourd'hui indispensable à la suite des rénovations menées dans le cadre des Grands Projets de Ville et n'est pas sans conséquence sur le loyer de maintenance.

QUALITE DES MISSIONS EXECUTEES

- ❖ 100% des phases de mise à disposition des biens rénovés ont été réalisées dans les délais prévus.

- ❖ Amélioration de la circulation en Ville : L'engagement du titulaire est contractuellement une amélioration des temps de parcours de 20% sur la boucle des boulevards rives droite et gauche sens anti-horaire aux heures de pointe trafic. Une campagne de mesure organisée en 2007 a permis d'établir une référence avant rénovation des carrefours à feux et mise en place du système de régulation du trafic. Une seconde campagne réalisée en juin 2008 après rénovation des carrefours sur les boulevards et avant l'ouverture du pont Flaubert a donné les résultats suivants :

- Amélioration des temps de parcours de 28% en heure de pointe du matin
- Amélioration de 24% en heure de pointe du soir

Une dernière campagne de mesure des temps de parcours est prévue en 2010 à l'issue des programmes de rénovation des carrefours à feux et mise en place des outils de régulation du trafic.

- ❖ Indicateur de satisfaction : Il est difficile de mettre en place un indicateur de satisfaction des riverains. Néanmoins on peut rapprocher, en matière de rénovation des éclairages publics, le nombre de points lumineux rénovés de la population concernée par ces travaux.
 - Nombre de points lumineux rénovés fin 2009 depuis l'origine du contrat : 4300 soit environ 33% population de la Ville (37 000 habitants)

- Depuis l'origine du contrat 67 réclamations enregistrées soit un taux de plainte de 0,2%.
- Chaque réclamation fait l'objet d'un suivi spécifique par l'entreprise en charge de la rénovation et des services techniques de la Ville. La plupart ont trouvé une résolution en concertation avec le plaignant.

4 RAPPORT FINANCIER

Le montant du contrat s'élève à 98.6 millions d'euros sur 20 ans.

❖ *montant des investissements*

Le Coût Global des Investissements s'élève à la somme de 54 290 710 euros HT soit 64 931 689 euros TTC.

Ce montant se décompose ainsi:

- Le Coût des Investissements Initiaux s'élève à la somme de 41 141 860 euros HT soit 49 205 665 euros TTC.

- Le Coût des Investissements au titre du Renouvellement des Biens s'élève à la somme de 13 148 850 euros HT soit 15 726 025 euros TTC.

❖ *caractéristiques financières du contrat*

Les principales caractéristiques financières du contrat de partenariat sont les suivantes:

- ❖ une rémunération du titulaire du contrat sous forme de loyers trimestriels. Cette rémunération comprenant un loyer maintenance, un loyer financier et un loyer énergie.
- ❖ la possibilité d'un réexamen des conditions financières du contrat dans certaines hypothèses et après analyse du coût de revient des missions du titulaire.
- ❖ l'autorisation pour le titulaire du contrat de percevoir des recettes annexes limitées à 10% du loyer annuel avec un montant global garanti de rétrocession à la Ville à hauteur de 5 344 000 €.

Les loyers reçus à ce jour par Lucitéa s'élèvent à:

		PPP					
		COMPARATIF 2007-2008-2009-2010 DES LOYERS RECUS PAR LUCITEA					
			2007	2008	2009		2010
Fonctionnement							
112701	LOYER FINANCIER	2010p339	0,00	179 712,83	375 707,45		549 967,12
112702	LOYER ENERGIE	2010p289	622 756,83	760 038,59	774 191,58		823 832,98
112703	LOYER MAINTENANCE	2010p264	963 489,39	1 183 044,60	1 223 720,21		1 211 072,80
Total			1 586 246,22	2 122 796,02	2 373 619,24		2 584 872,90
Investissement							
112705	LOYER RENOUVELLEMENT ET CONSTRUCTION	2010p132	0,00	2 768 250,31	3 662 063,90		4 341 345,93
112706	LOYER FOND DE RESERVE CABLES SOUTERRAINS	2010p132	169 725,03	182 239,41	143 744,94		187 485,49
112707	LOYER FOND DE RESERVE CABLES AERIENS	2010p132	71 153,58	147 958,77	152 487,52		149 166,28
Total			240 878,61	3 098 448,49	3 958 296,36		4 677 997,70
Total Fonctionnement/Investissement			1 827 124,83	5 221 244,51	6 331 915,60		7 262 870,60